

Vous souhaitez intégrer un DUT R & T ou un BTS SN IR ?

Vous avez déjà pensé à devenir militaire ?



→ Nous vous aidons, vous vous engagez !

L'armée de Terre propose de vous sélectionner afin de vous accompagner lors de vos études (DUT, BTS), grâce à une allocation financière spécifique de 4.000€ par an.

Pour cela, vous vous engagez à souscrire un contrat (5 ans minimum) pour servir en tant que militaire dans l'armée de Terre à la fin de votre cursus.

→ Un coup de pouce pour entrer dans la vie active. Sympa, non ?

Pourquoi ?

- Vos savoir-faire académique et technique intéressent l'armée de Terre.
- Boursier ou non, vous pouvez y prétendre.
- Un référent de l'armée de Terre vous suivra tout au long de votre parcours.

Comment bénéficier de cette aide ?

• Être volontaire ;

• Être de nationalité française ;

• Être étudiant entrant en :

→ **DUT** : Réseaux et télécommunications ou Informatique.

ou

→ **BTS** : Systèmes numériques option A informatique et réseaux ou services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, système et réseaux.

• Prendre contact avec le centre de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous ;

• Être sélectionné sur dossier ;

• S'engager par convention à souscrire un contrat d'engagement dans l'armée de Terre, comme sous-officier, dès l'obtention du diplôme.

Quand ?

Pour le cycle 2018-2019, déposez un dossier de candidature dès maintenant !



Date limite de dépôt des dossiers : le 20 juillet 2018.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Consultez le site **SENGAGER.FR**
ou contactez un centre de recrutement (CIRFA)

L'ARMÉE DE TERRE
**RECRUTE
ET FORME**
15 000 POSTES

SENGAGER.FR
VOTRE VOLONTÉ. NOTRE FIERTÉ.



f #SENGAGER